

## 2CRE

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros  
Siège social : 81 Rue Alexandre Boutin – 69100 VILLEURBANNE  
922 356 340 RCS de LYON

## PROCÈS-VERBAL

### DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six,  
le 04 Mai, à 15 heures,

Au siège social, 81 RUE ALEXANDRE BOUTIN – 69100 VILLEURBANNE,

Les associés de la société 2CRE, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 922 356 340, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Clément, André CHAAL, Gérant associé de la Société.

#### SONT PRÉSENTS :

La société 2CMIG, représentée par son Président Monsieur Clément, André CHAAL	999 parts sociales
Monsieur Clément, André CHAAL	1 part sociale
<b>Total des parts détenues par les associés présents</b>	<b>1 000 parts</b>

Les associés présents possédant la totalité des 1 000 parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale réunit le quorum exigé par la loi et les statuts pour valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

81 RUE ALEXANDRE BOUTIN  
69100 VILLEURBANNE

Nouvelle adresse :

236 RUE ANDRÉ PHILIP – 69003 LYON

En conséquence, l'article 5 « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 236 rue André Philip – 69003 LYON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société demeurera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le transfert étant réalisé dans le ressort du même tribunal.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**Monsieur Clément CHAAL**

En son nom personnel

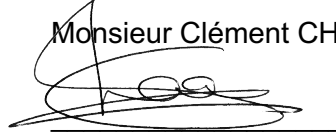
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'C' followed by several loops and a horizontal stroke at the end.

(signature)

**La société 2CMIG**

Représentée par son Président

Monsieur Clément CHAAL

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, sweeping initial 'C' followed by several loops and a horizontal stroke at the end.

(signature)